Limite suivant procés-verbal de délimitation et de bornage établi le 05/03/1991 par

34.41

18,00

6.00

00

27.57

Arrêté d'alignement, délivré en date du 24/02/2020

Limite suivant plan d

22.

S

5.00

1656)

(O)

imite zone P.L.U

 (σ)

9

710

) Borne OGE existante

3.00

1644

1643

05.1

5 .00

8.00

Géo Consult, Géomètre Expert à Rives (réf.:R2018.10623)

La limite du périmètre avant division à fait l'objet d'une définition contradictoire avec les propriétaires riverains les 08/03/2019 et 19/04/2019, Procès-Verbal établi par Géo Consult, Géomètre Expert à Rives (réf.:R2018.10623)

La limite avec les parcelles AN 423 et AN 424 a fait l'objet d'un rétablissement de limites le 08/03/2019, Procès-Verbal de Rétablissement établi par

par rapport à la voirie Limite maximale de recul

밇

D3=∆H/2 avec 3 mètres minimum

"L'OREE DE PARMENIE"

PLAN DE VENTE

Accès obligatoire

Espace vert

4

 \odot

Stationnement commun

Aléas faible d'innondation Bloc collectif boîtes à lettres

PARCELLE AN Nº 630 -984m² - Superficie mesurée (Zone Aub)

Surface plancher affect ée suivant attestation jointe



112A Rue Sadi Carnot 38140 RIVES FONCIPROM PLANIMETRIE: Système RGF93 CC4 APC (division) n°623.1, numéroté le 22/09/2025 P.T.G.C. Sud-Isère Grenoble PLAN DE VENTE INTERVENTION1 <u>is d'aménager</u> : n°038.030.19 20001 accordé le 12/08/20 ment Modificatif du Parcellaire Cadastrat FICHIER DATE 10623div.msa Lot 10 Plan de vent 27/08/2025 119 par M. Le Maire de Beaucroissant (Téria).



R2018.10623 - BEAUCROISSANT - L'OREE DE PARMENIE

contact.rives@geo-consult.fr

OOSSIER FONCIER - 21/08/2019 - Mise à jour (N° cadastre) - 10623div.msa

Borne

Mary LAPE (RE,

307